

Dossier suivi par : Agnès QUEMIN : 03 84 97 13 58
Pierre-Yves ULAN : 03 84 97 13 62

P.J. : 1 demande d'inscription cerfa n° 13945*04 à remplir recto-verso, dater, signer et nous retourner à FDC70 avec les pièces demandées.

INSCRIPTION à L'EXAMEN du PERMIS de CHASSER à 1 € - Sessions 2019 pour les personnes domiciliées en Haute-Saône

Le permis de chasser à 1 € sera réalisé pour toutes les formations 2019 pour les permis validés en HAUTE-SAONE, pour les personnes domiciliées dans le département, à condition de n'avoir jamais détenu de permis de chasser.

Contre une participation finale de 1 €, la fédération offre :

- Les frais de formation, le remboursement des frais de la première inscription à l'examen et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser,
- Le remboursement de la 1^{ère} validation annuelle 70 avec timbre grand gibier pour la saison 2019/2020 (ou 2020/2021 pour les jeunes qui n'auront pas 16 ans en 2019) et de l'assurance responsabilité civile GAN délivrée par la fédération.

FORMATION THEORIQUE : deux samedis matin de 8 h 30 à 12 h à Noidans-les-Vesoul

FORMATION PRATIQUE : une journée en semaine de 8 h 30 à 17 h 30 à Noroy-le-Bourg

EXAMEN UNIQUE pratique et théorique : en semaine, entre 8 h 30 et 12 h ou entre 13 h 30 et 17 h 30 à Noroy-le-Bourg

En cas d'absence non justifiée aux séances de formation et à l'examen, vous devrez demander un imprimé de réinscription et y joindre un chèque de 16 € à l'ordre de l'ONCFS.

Révisez en ligne les questions théoriques et leurs réponses :

www.chasseurdefrance.com ou www.oncfs.gouv.fr ou www.fdcchasseurs70.fr

Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier (tout dossier mal renseigné vous sera retourné) :

- une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité ou du passeport
- deux photographies d'identité normalisées, de moins de 6 mois, identiques, de face, en couleur, 35 x 45 mm, avec vos nom et prénom au verso
- un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'ONCFS de 31 € pour les mineurs
ou 46 € pour les majeurs
- **un chèque de caution de 30 € à l'inscription à l'ordre de FDC 70** (le chèque sera encaissé en cas d'absence injustifiée aux formations ou à l'examen)
- un Relevé d'Identité Bancaire
- un certificat médical **au verso de la demande** (daté de moins de 2 mois par rapport à la date d'inscription)
- les documents ci-après relatifs aux obligations du service national de 16 à 25 ans :
 - **le candidat a entre 16 et 18 ans** : joindre une attestation de recensement ou le certificat de participation s'il a déjà participé à la journée défense et citoyenneté.
 - **le candidat a entre 18 et 25 ans** : joindre le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté ou une attestation provisoire si le candidat n'a pas encore participé à la journée défense et citoyenneté (ce document comportant obligatoirement une date de validité) ou une attestation individuelle d'exemption.